

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant à la convention d'occupation du domaine public relative à la SARL FRITERIE JULO

N° : VA_DEC2021_144

Service : Vie économique, commerciale et universitaire

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De signer l'avenant ci-annexé à la convention d'occupation du domaine public relative à la SARL FRITERIE JULO, signée le 21 juin 2017 – représentée par sa gérante Mme POLLET Laëtitia domiciliée 18 rue Jeanne d'Arc à Villeneuve d'Ascq.

Imputation comptable : 70323 90 1230

Politique publique (domaine-action-activité) : 05.0.0 Développement éco. - Moyens Généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 21 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179495-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 5 mai 2021

Avenant à la convention d'occupation du domaine public relative à la Friterie JULO

ENTRE :

La Commune de Villeneuve d'Ascq, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° VA_DEL2020_61 en date du 5 juillet 2020, lui accordant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la décision n°VA_DEC2021_144 du 21 avril 2021,

Et

La SARL FRITERIE JULO, représentée par sa gérante Madame POLLET Laëtitia, immatriculée au RCS Lille Métropole sous le numéro 888 529 021, domiciliée 18, rue Jeanne d'Arc à Villeneuve d'Ascq,

Il est convenu d'apporter des modifications à la convention d'occupation du domaine public relative à la Friterie JULO, signée le 21 juin 2017 et à l'avenant pris le 2 septembre 2020.

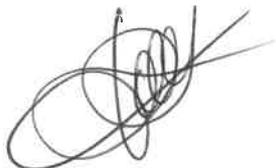
Il est proposé d'ajouter la mention suivante :

Suite au changement de dénomination, la mention SAS FRITERIE DU BOURG sera remplacée par l'appellation suivante : SARL FRITERIE JULO.

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

A Villeneuve d'Ascq, le 21 avril 2021

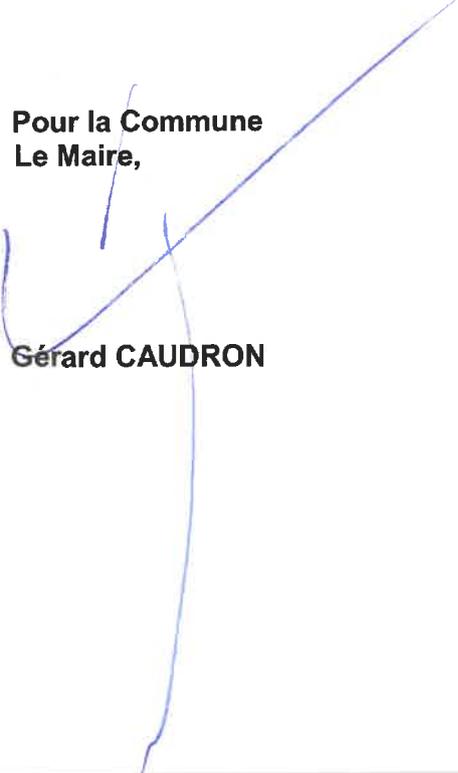
**L'occupant,
Pour la SARL FRITERIE JULO,
La gérante,**



Laëtitia POLLET



**Pour la Commune
Le Maire,**



Gérard CAUDRON